Document généré le 12 oct. 2024 05:22

Bulletin d'histoire politique

Appel aux historiens et historiennes pour le oui

Marie-Lise Brunel, Robert Comeau, Alfred Dubuc, Hélène Paré et Christine Piette

Volume 4, numéro 3, printemps 1996

URI : https://id.erudit.org/iderudit/1063559ar
DOI : https://doi.org/10.7202/1063559ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Association québécoise d'histoire politique
Septentrion

ISSN

1201-0421 (imprimé)
1929-7653 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce document

Brunel, M.-L., Comeau, R., Dubuc, A., Paré, H. & Piette, C. (1996). Appel aux historiens et historiennes pour le oui. *Bulletin d'histoire politique*, *4*(3), 93–94. https://doi.org/10.7202/1063559ar

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 1996

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

APPEL AUX HISTORIENS ET HISTORIENNES POUR LE OUI

Un nombre important d'historiens et d'historiennes ont convenu de se regrouper à l'occasion de la campagne référendaire, et d'appuyer la déclaration suivante:

Parce que la Constitution canadienne de 1982, dont la Charte canadienne des droits et libertés fait partie intégrante, a modifié les principes de répartition des pouvoirs entre les niveaux de gouvernement établis par la Constitution de 1867 en introduisant un principe nouveau, supérieur à tous les autres et prévalant sur toute loi provinciale, sauf en de rares exceptions;

Parce que la Charte canadienne des droits et libertés, enchâssée dans la Constitution de 1982, privilégie largement les droits individuels et s'oppose au respect de certains droits collectifs, comme les droits linguistiques (loi 101) et de droits sociaux définis dans la Charte québécoise des droits et libertés de la personne et dans des lois du Québec;

Parce que la Constitution canadienne de 1982 a été adoptée sans l'accord du gouvernement du Québec et a été imposée au peuple québécois sans même qu'il ait été consulté;

Parce que toutes les tentatives et tous les acquis des luttes menées de 1960 à 1982, par les gouvernements Lesage, Johnson, Bertrand, Bourassa et Lévesque, pour la reconnaissance du principe des deux peuples fondateurs et de la société distincte que forme le peuple du Québec, ont été neutralisés par la Constitution de 1982, qui fait du Québec «une province comme les autres»;

Parce que le gouvernement fédéral, dirigé, de 1968 à 1984, par Pierre Elliott Trudeau, a aboli la notion du pacte des deux nations, à laquelle ont cru les Canadiens français, et a opposé une fin de non-recevoir aux aspirations du Québec pour l'égalité politique au sein de l'union fédérale;

Parce que les politiques du Parti libéral du Canada soutiennent le nationalisme canadien et, par une centralisation croissante du gouvernement fédéral, considéré comme gouvernement «national», nourrissent en réalité un séparatisme canadien-anglais, exclusif à l'égard du Québec;

Parce que le gouvernement fédéral s'est toujours révélé impuissant à défendre adéquatement les droits brimés des minorités francophones du Canada, tout comme ceux des francophones du Québec;

Parce que, depuis la défaite militaire de 1760, les Québécoises et Québécois n'ont jamais pu décider du cadre constitutionnel qui animerait leur activité socio-économique, leur culture et leur développement; depuis ce temps, en 1763, en 1774, en 1791, en 1840, en 1867 comme en 1982, toutes les constitutions de leur histoire leur ont été imposées.

Parce que, après comme avant 1982, toutes les tentatives de renouvellement du fédéralisme ont échoué;

Parce que les politiques économiques et les politiques sociales du gouvernement fédéral prétendent continuer à imposer à toutes les provinces des normes «nationales», alors même qu'il réduit sa part de contribution à ces politiques et que les provinces voient s'alourdir leur fardeau financier en même temps que leur est refusé le droit d'accepter ces normes ou de les refuser;

Parce que ces politiques empiètent largement sur les domaines de compétence des provinces et mettent en péril les programmes de celles-ci en matière d'économie, de bien-être et culture.

Pour toutes ces raisons, nous affirmons que:

Le Québec doit réaliser sa souveraineté, afin que, pour la première fois de leur histoire, les Québécoises et les Québécois de toutes origines puissent se prononcer sur la constitution qui les gouvernera et sur le projet de société qu'ils voudront se donner;

Seule la souveraineté procurera au Québec la pleine maîtrise de ses décisions en matière internationale et lui permettra de participer à part entière et de plein droit au concert des nations, d'établir des relations d'égalité avec ses partenaires historiques;

Pour les peuples comme pour les individus, être pleinement souverain et maître de sa vie politique, économique et culturelle est une source d'enrichissement à tout point de vue;

Pour un peuple, la maîtrise de ses politiques démographiques, familiales et linguistiques est une condition de survie;

Un peuple ne peut subir les rejets qu'a essuyés le Québec de la part du Canada, après les Accords du lac Meech et de Charlottetown, sans se ressaisir et décider de prendre en main sa destinée;

À titre de Québécoises et de Québécois, nous affirmons qu'il est urgent de se donner toutes les chances de bâtir un Québec responsable, dynamique et fier, qui ait le «cœur à l'ouvrage». Cela passe inévitablement par la souveraineté politique.

Il est temps d'affirmer le pays du Québec en disant Oui.

Le Regroupement des historiens et historiennes pour le Oui
Marie-Lise Brunel, Robert Comeau,
Alfred Dubuc, Hélène Paré et Christine Piette